

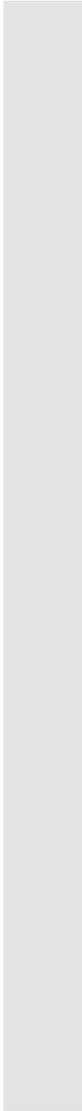
Réforme du collège

Langues vivantes étrangères et régionales



Trois logiques
difficiles
à concilier





Fondamentaux de l'enseignement des langues vivantes

Extension au nouveau socle des acquis de la didactique des langues

2001

- Parution du CECRL (Conseil de l'Europe)
- Perspective actionnelle et tâche concrète
- Activités langagières et degrés de maîtrise (A1-C2)

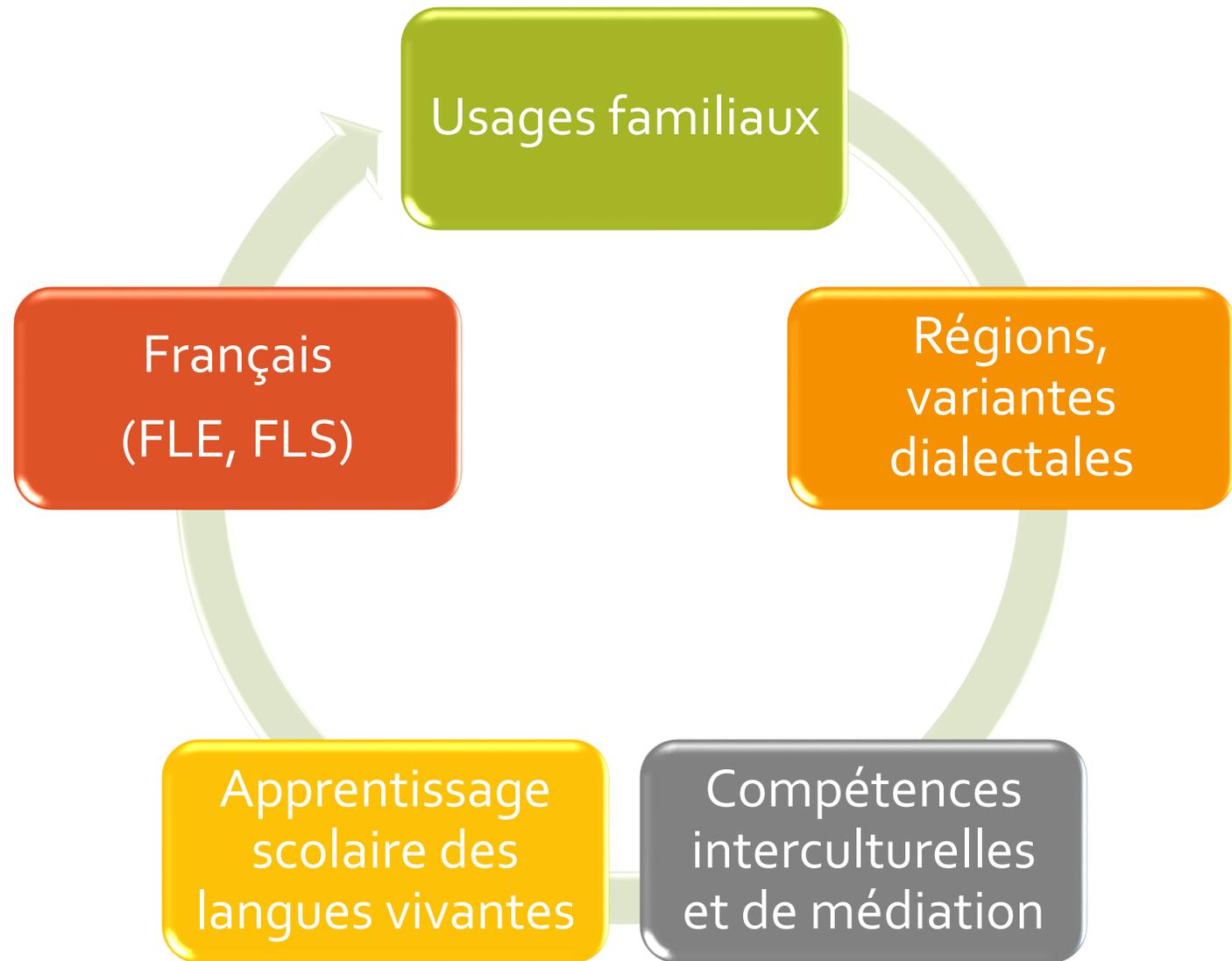
2005

- Inscription des acquis du CECRL dans la loi, les programmes et la compétence 2 du socle
- Progressivité des programmes par paliers

2016

- Extension à tout le socle des acquis du CECRL
- Conception curriculaire et par cycles
- E.P.I. rejoint le modèle didactique du CECRL

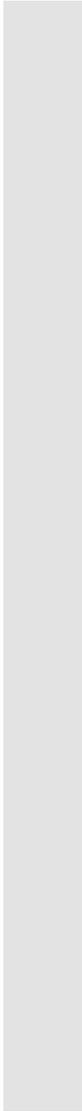
Notion de « répertoire langagier individuel »



Programmes du cycle 4 :

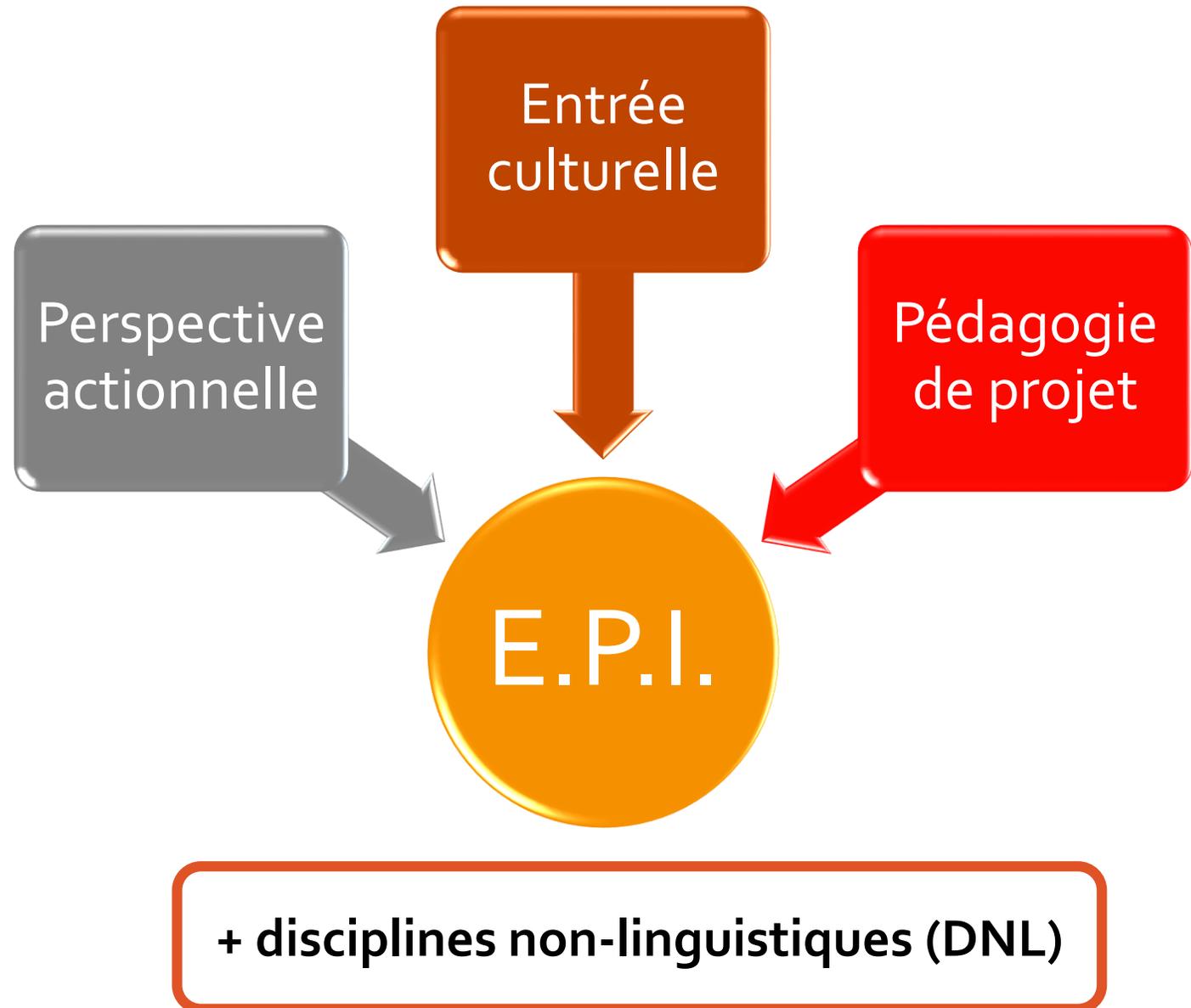
« Contacts entre les langues »

« Dans la cohérence du domaine 1 du socle, il s'agit d'aller dans le sens d'une **éducation langagière globale**. Travailler et réfléchir sur les langues entre elles, y compris sur le français et les langues anciennes, doit contribuer à la mise en place et au **transfert de stratégies diversifiées et réfléchies d'apprentissage et de communication** que mobilisent directement les compétences et connaissances langagières, lexicales et culturelles. Ainsi, dans l'apprentissage de la deuxième langue étrangère ou régionale, l'élève peut **utiliser les compétences développées dans la première langue étudiée** et dans les autres langues de son répertoire, dont le français, pour apprendre plus rapidement et développer un certain degré d'autonomie »

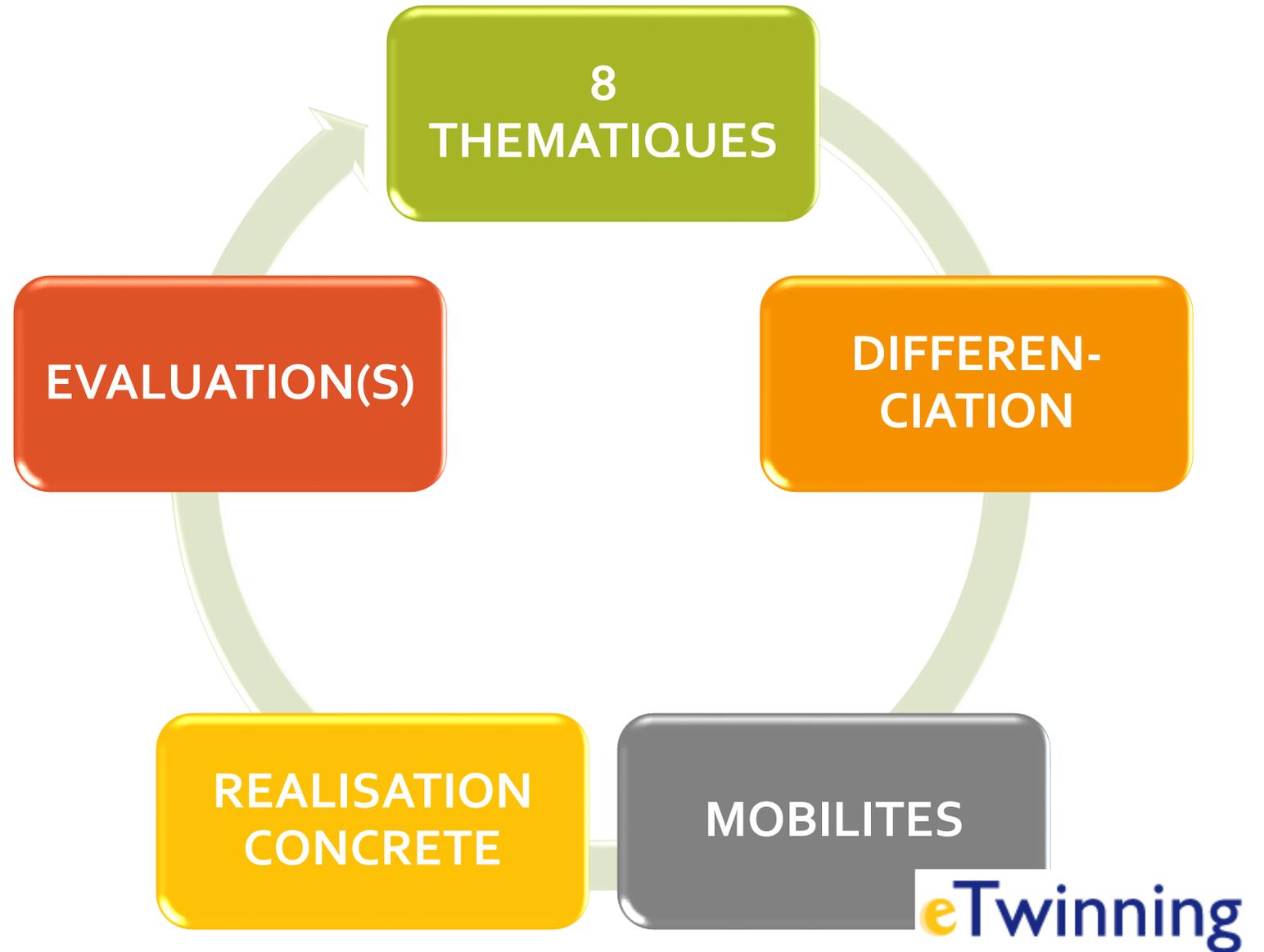


Pédagogie et didactique des langues vivantes

Des
fondamentaux
pédagogiques
qui s'inscrivent
naturellement
dans les E.P.I.



Enseignements
Pratiques
Interdisciplinaires



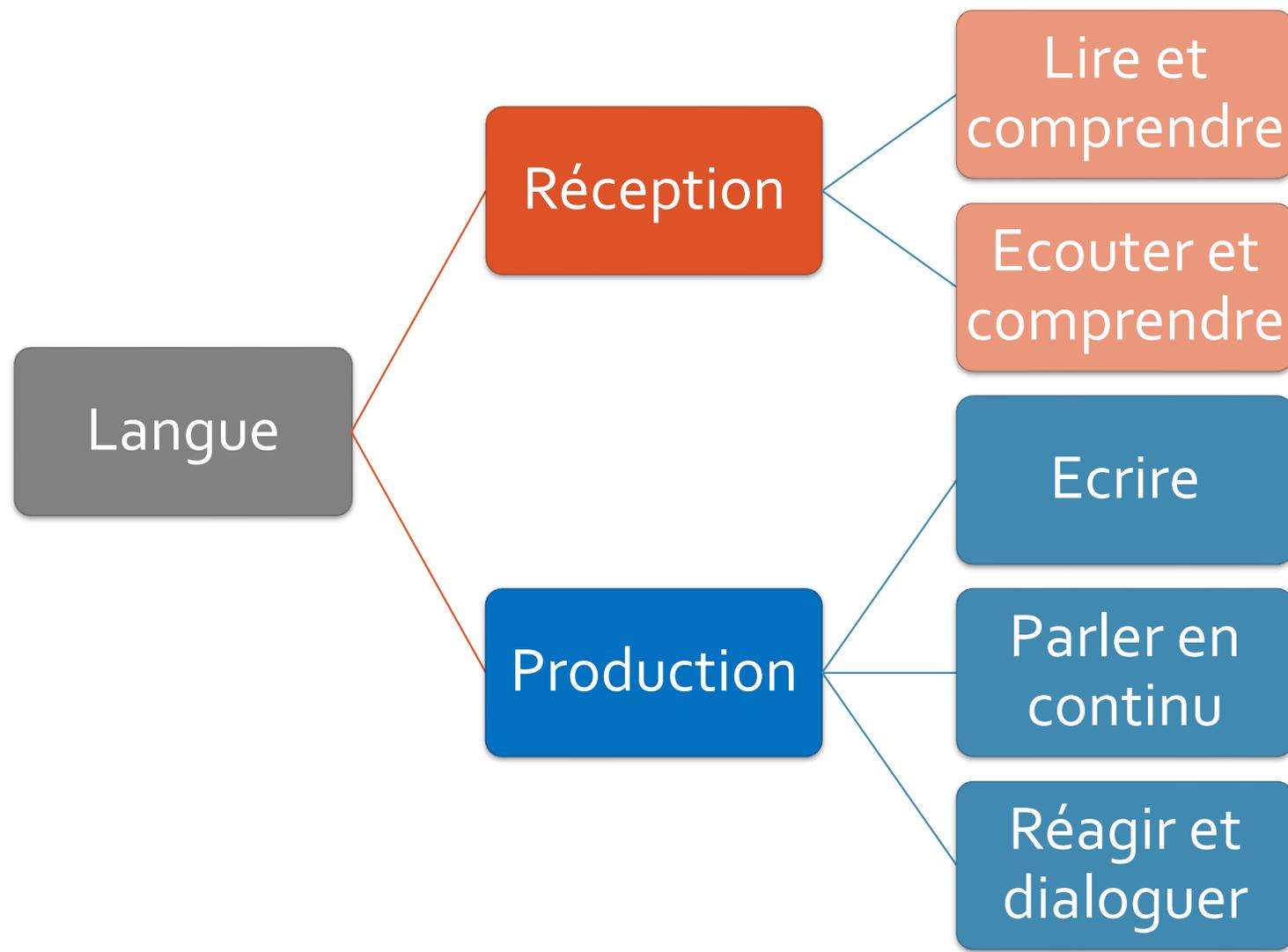
Langues vivantes et E.P.I.

- Les « langues vivantes et régionales » sont présentées comme une « thématique » dans le cadre des E.P.I.
- Les langues vivantes peuvent être présentes dans **toutes les thématiques** des E.P.I :
 - Corps santé, bien-être et sécurité ;
 - Culture et création artistiques ;
 - Transition écologique et développement durable ;
 - Information, communication et citoyenneté ;
 - Langues et cultures de l'antiquité ;
 - Monde économique et professionnel ;
 - Science, technologie et société.

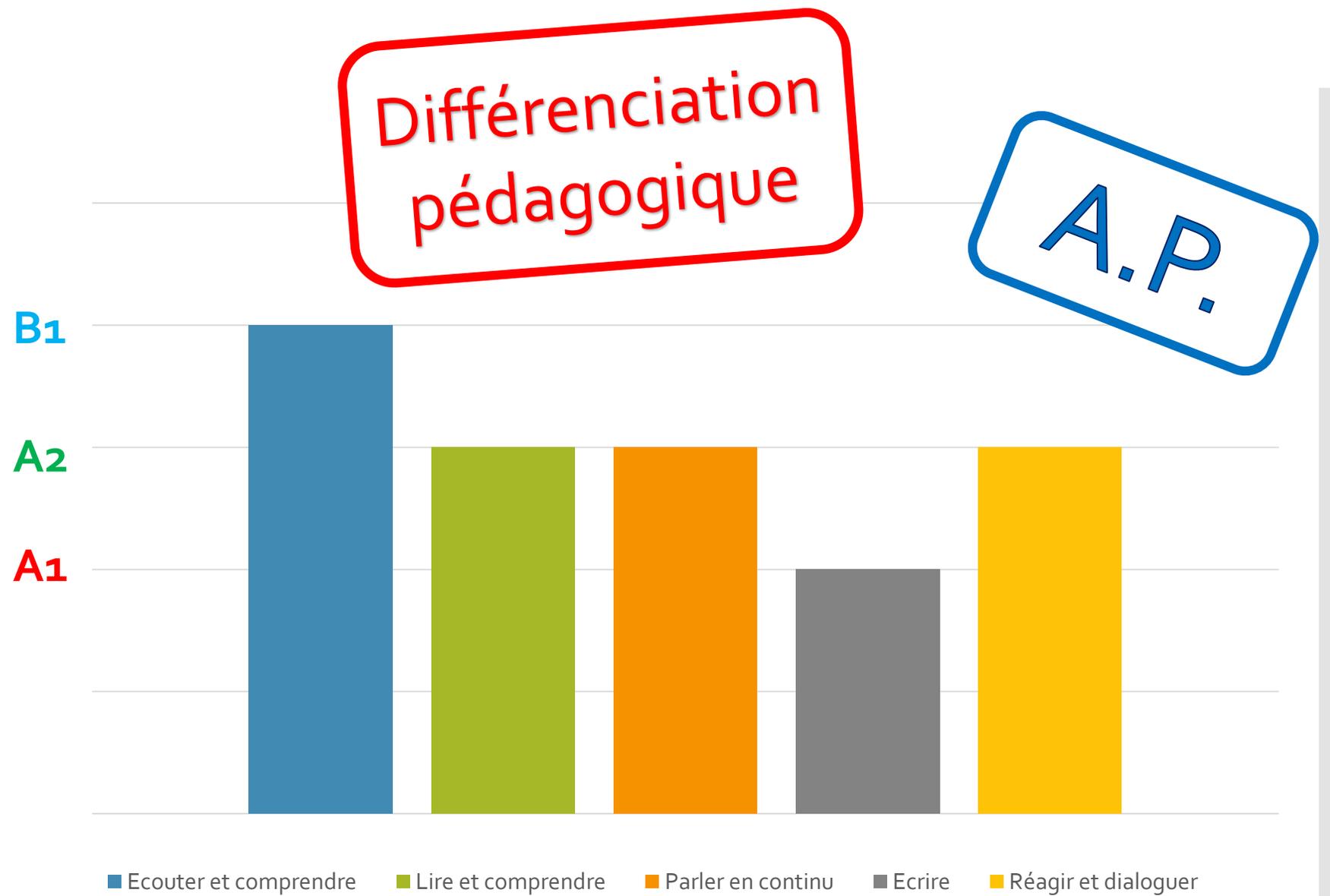
Continuité et cohérence du parcours de l'élève

- Cycle 3 : cycle de « **consolidation** »
- Bi-langues de **continuité**
- Cycle 4 : cycle des « **approfondissements** »
- Opérationnalisation concrète des transferts (concertation, progressions, progressivité, méthodologie, stratégies de compréhension et d'expression) : **inter-langues**
- Outil de la continuité : le **profil linguistique** (différenciation)

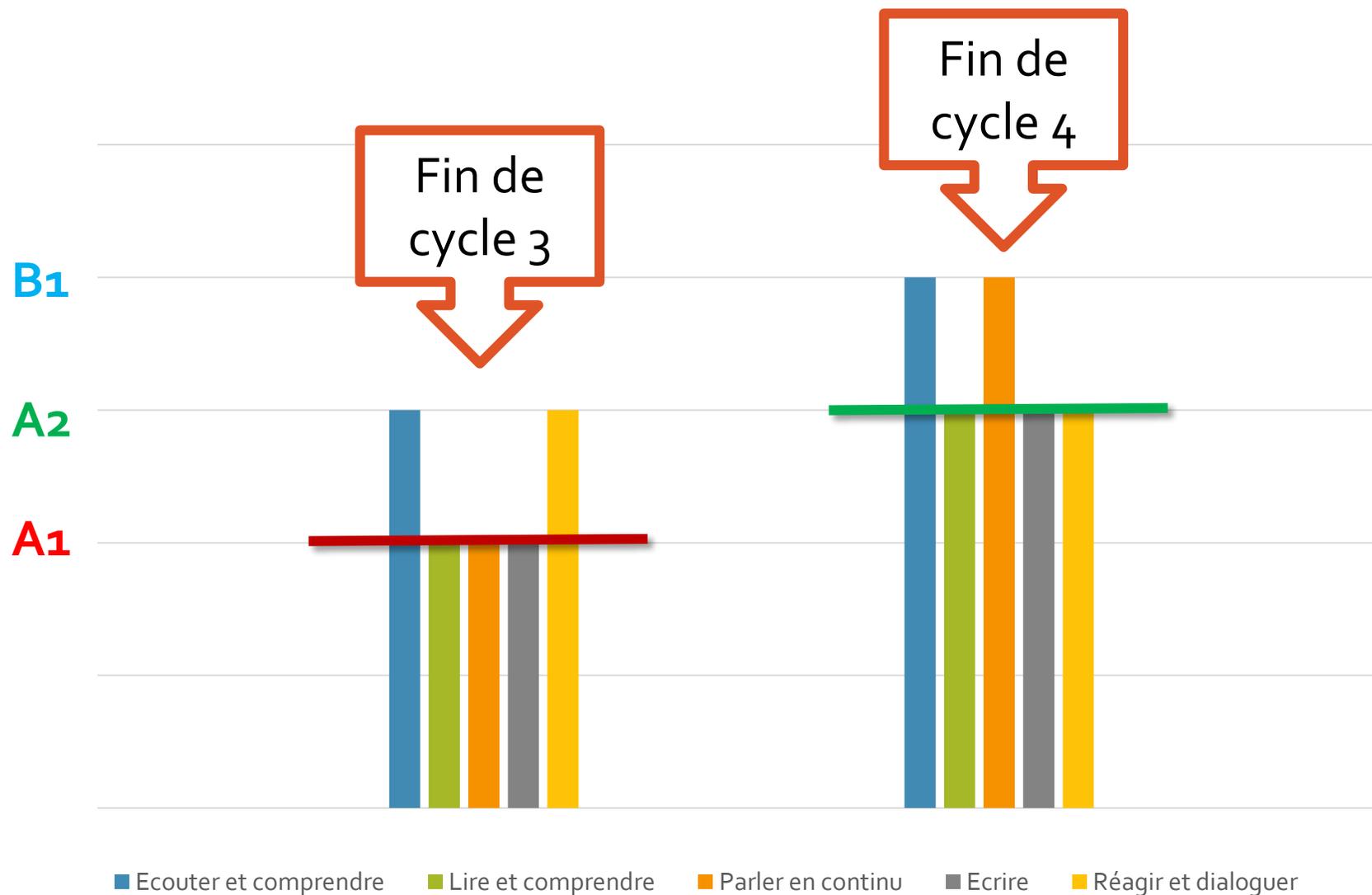
Profil linguistique et « activités langagières »

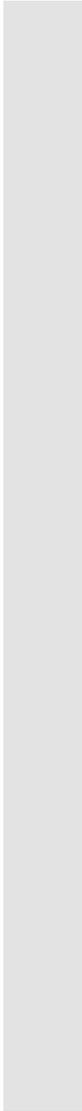


Exemple de profil linguistique



Profils linguistiques individualisés : objectifs de fin de cycles





Organisation des enseignements

Horaires de langues financés avant et après la réforme

(**curcus standard LV1+LV2**)

NIVEAUX	2015	2016
Sixième	4h	4
Cinquième	3h	5h30
Quatrième	6h	5h30
Troisième	6h	5h30
TOTAL LV	19 h	20h30

+ DNL

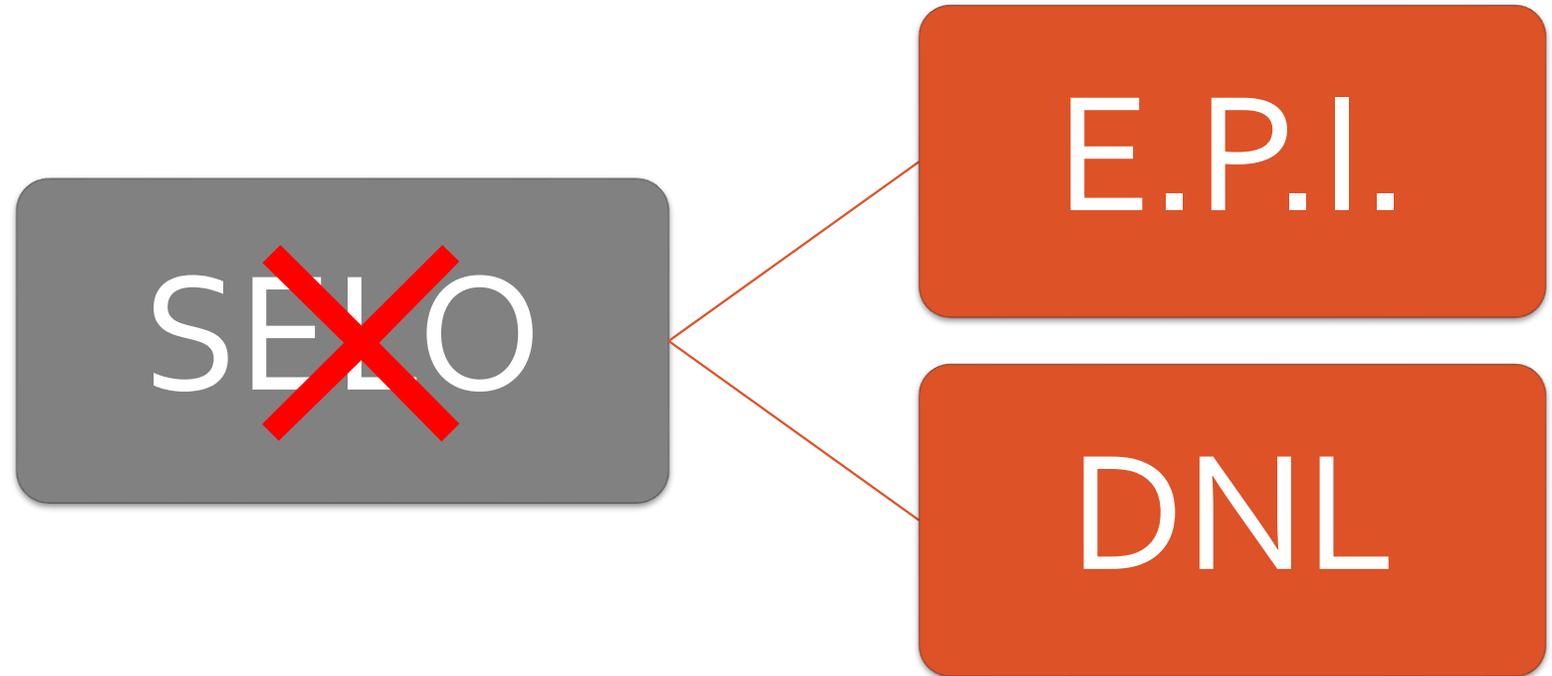
Horaires de langues financés avant et après la réforme

(**curus bi-langues + LV1-LV2**)

NIVEAUX	2015	2016
Sixième	5h	6h
Cinquième	5h	5h30
Quatrième	6h	5h30
Troisième	6h	5h30
TOTAL LV	22 h	22h30

+ DNL

Sections
européennes
et de langues
orientales
(SELO)



Réinvestissement

Sections
« bi-langues de
continuité »

NIVEAUX	2015	2016
6 ^{ème}	bi-langues	bi-langues
5 ^{ème}	bi-langues	LV1-LV2
4 ^{ème}	LV1-LV2	LV1-LV2
3 ^{ème}	LV1-LV2	LV1-LV2

HORAIRES	2015	2016
bi-langues	5h	6h
LV1 / LV2	3h / 3h	3h / 2h30

Quelle répartition horaire des 6 heures « bi-langues » en sixième ?

Répartitions possibles, variables sur l'année, selon les besoins des élèves et les projets pédagogiques des enseignants

Langue de continuité	Langue anglaise
4h	2h
3h30	2h30
3h	3h
2h30	3h30
2h	4h

Répartition
horaire
des 6 heures
pour les élèves
bilingues
« bi-langues »
en sixième ?

ALLEMAND	ANGLAIS
4h	2h

Modulation du volume horaire hebdomadaire par discipline

« L'établissement peut **moduler** de manière pondérée la répartition du volume horaire hebdomadaire par discipline, dans le **respect** à la fois :

- du **volume horaire global dû à chaque discipline** d'enseignement obligatoire pour la durée du cycle ;
- du **volume horaire global annuel des enseignements obligatoires** dû à chaque élève ;
- des **obligations réglementaires de service** des enseignants.

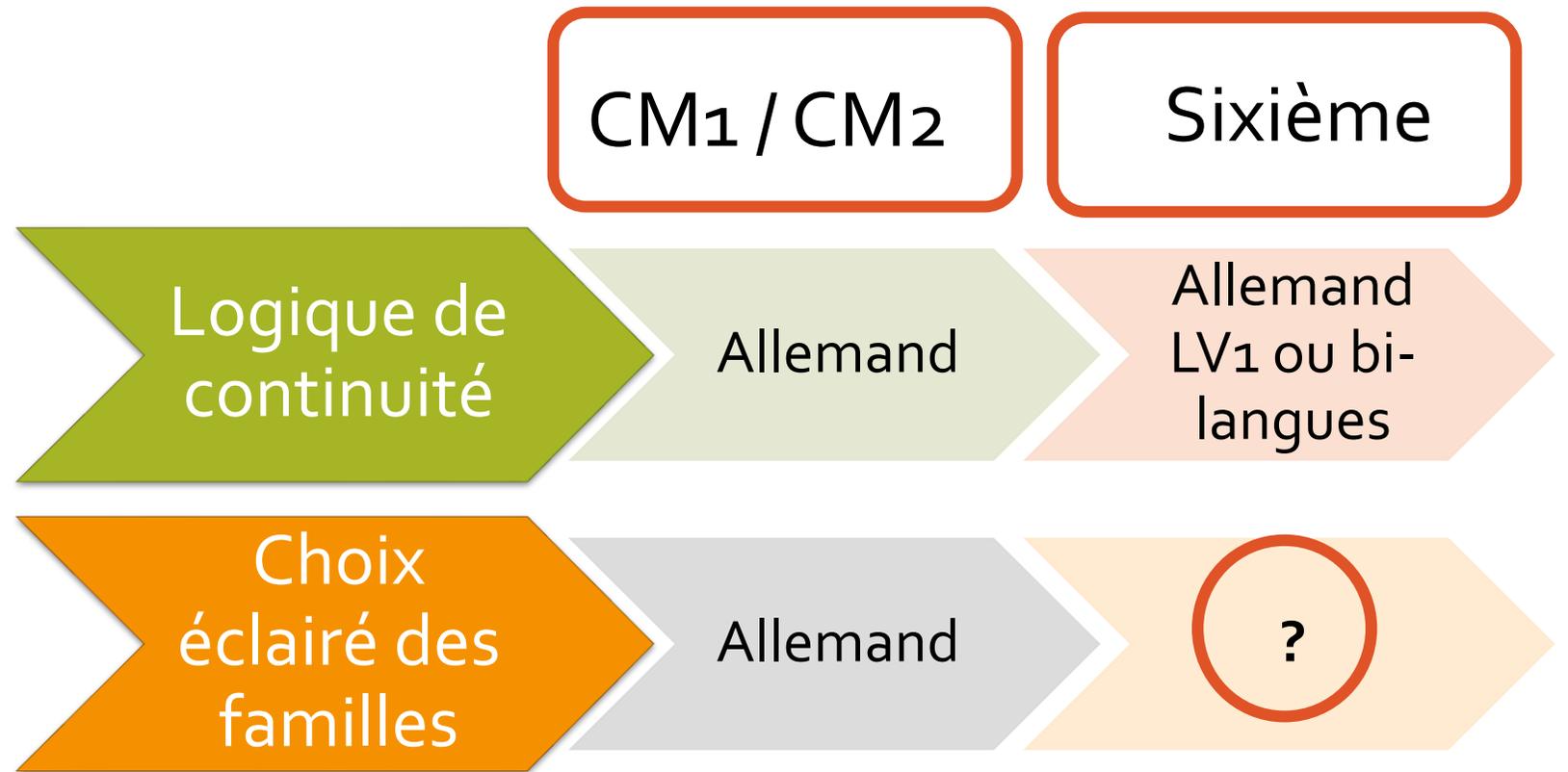
La modulation de la répartition du volume horaire hebdomadaire est fixée pour la durée du cycle. La répartition du volume horaire doit rester identique pour tous les élèves d'un même niveau. Toutes les disciplines d'enseignement obligatoire sont enseignées chaque année du cycle. »

Exemple de modulation horaire possible sur le cycle 4

Niveau	LV1		LV2	Autre discipline
5 ^{ème}	3h	=	3h	-0h30
4 ^{ème}	2h30	=	2h30	+0h30
3 ^{ème}	3h30	≠	2h	---
Horaire sur le cycle	9h		7h30	

Diagram details: A horizontal line spans the LV1 and LV2 columns. A circle labeled 'A2 B1' is positioned below the LV1 column, and another circle labeled 'A1 A2' is positioned below the LV2 column.

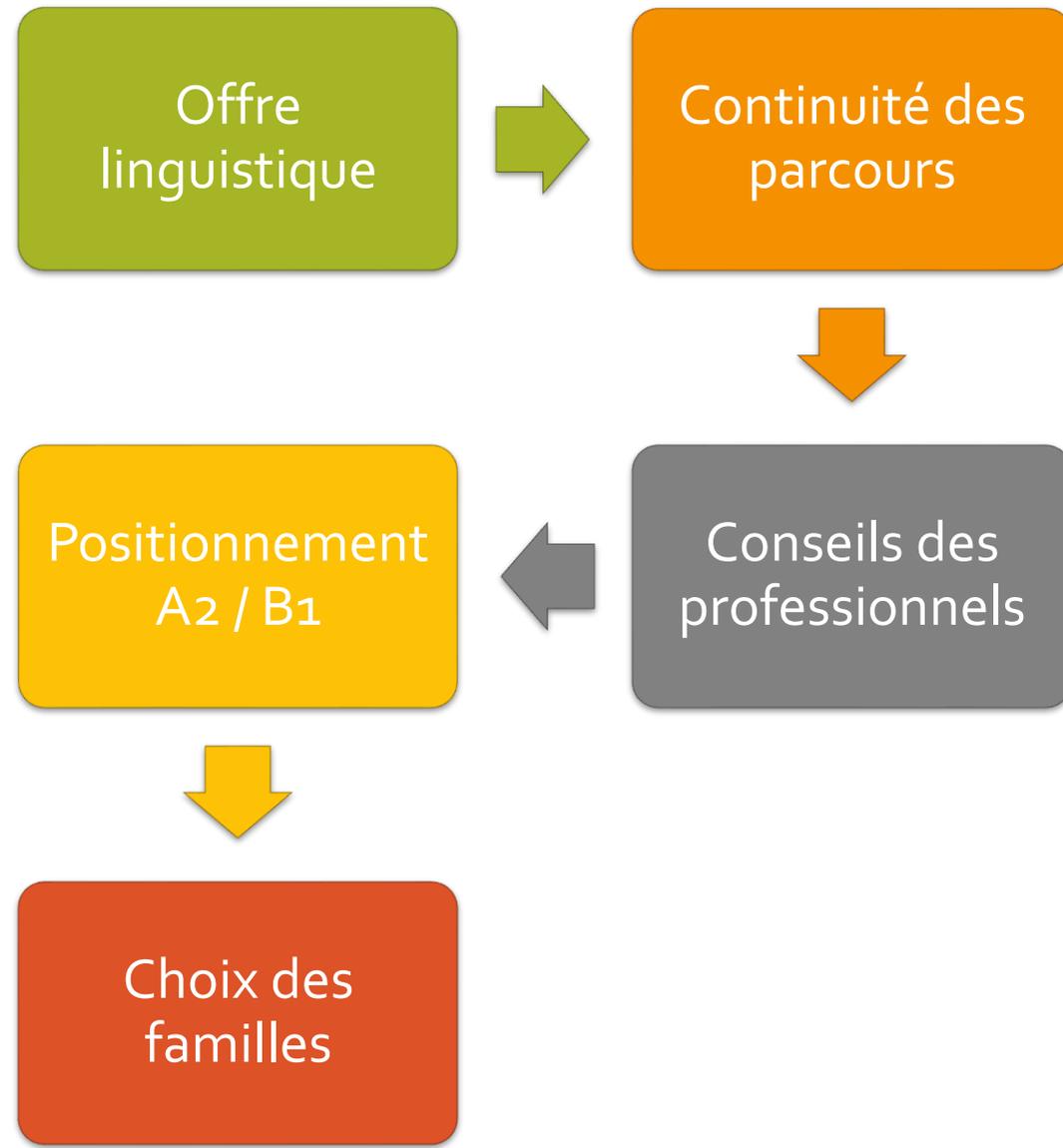
Conception du cycle 3 :
« cycle de consolidation »



Le choix de
LV1 ou LV2 est
une inscription
dans un
parcours
linguistique



Vers un choix éclairé des familles



Cursus bilingue de collège 1/2

- ARRETÊ DU 19 JUIN 2015 : « **Les sections bilingues de langue régionale [...] sont [...] maintenu[e]s.** »
(Circulaire d'organisation du 30 juin 2015, art. 2)

Enseignement bilingue	Horaire par niveau
allemand spécifique	4h
DAL (ex DNL)	au réel

Forfait d'ouverture en
classe de sixième : **9 h**

Cursus bilingue de collège 2/2

2015

allemand
spécifique

DNL

LCR obligatoire

2016

allemand
spécifique

DAL
(ex DNL)



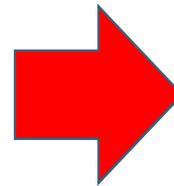
**Contenus
régionaux !**

LCR
optionnelle
(enseignement
en langue
française)

2015

LCR
(Langue et culture
régionale)

4^{ème}, 3^{ème}



2016

CR
(Culture régionale)

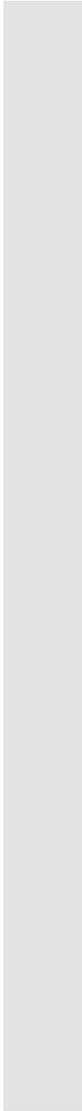
5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

Nouvel horaire de langues ?

(Circulaire d'organisation du 30 juin 2015, art. 4)

« Il revient aux établissements de déterminer la **fréquence hebdomadaire d'exposition** des élèves aux langues vivantes étudiées. L'organisation de l'apprentissage de la deuxième langue vivante en trois séances est à privilégier. Elle peut être combinée avec l'organisation de séances de cours de **trois quarts d'heures** en langue vivante 1 au cycle 4. »

Langues	Séance de 45 minutes	Séance d'une heure
LV1	4	0
LV2	2	1



Diplôme national du brevet

Nouveaux
principes
d'évaluation de
fin de scolarité
obligatoire :

BREVET

- **Pas d'épreuve ponctuelle** terminale
(candidats sous statut scolaire)
- **Evaluation continue et différenciée**
(en fonction du profil linguistique)
- **Pas de validation A2 nécessaire**
pour l'obtention du brevet
- Objectifs : **atteindre le niveau de
maîtrise fixé par le socle et au-delà**

Illustration d'une
évaluation pour
le brevet (LV2) :

SOCLE
Domaine 1
Composante
LVER

Maîtrise	Points
Très bonne	50
Satisfaisante	40
Fragile	25
Insuffisante	10

MERCI !

